



# BTSA Aménagements paysagers

*RNCP38349 (01/09/2024) - Diplôme national de niveau 5 du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Souveraineté alimentaire, s'obtient au Campus horticole Saint-Ismier - Grenoble par les voies **scolaire** ou de **l'apprentissage**.*

## Objectifs de la formation

Acquérir des compétences technologiques et générales : être capable de répondre à une demande d'appui technique, de participer à des travaux en bureau d'études, de gérer des travaux de création et d'entretien d'aménagements paysagers. Etre capable d'animer ou diriger une équipe de techniciens en tant que responsable de chantiers, de maîtriser les techniques d'expression et de communication.

## Contenus de la formation

*Les volumes horaires sont donnés à titre indicatif*    **Voie scolaire**    **Apprentissage**

### Domaine du tronc commun :

M1 : Inscription dans le monde d'aujourd'hui	170 h	80 h
M2 : Construction du projet personnel et professionnel	280 h	210 h
M3 : Communication	160 h	120 h

### Domaine professionnel spécifique à la spécialité aménagements paysagers

M4 : Organisation du travail et encadrement d'équipes	140 h	140 h
M5 : Gestion de la végétation des aménagements paysagers	320 h	280 h
M6 : Gestion des ouvrages et réseaux des aménagements paysagers	260 h	160 h
M7 : Gestion technico-économique de chantiers	150 h	130 h
M8 : Élaboration d'un projet d'aménagement paysager	260 h	230 h

Il est à noter que le module d'enseignement d'initiative locale (EIL) est orienté sur :

- le **territoire de montagne** pour la voie scolaire
- l'**agriculture urbaine** en apprentissage.

## ► MODALITÉS D'ÉVALUATION ET BLOCS DE COMPÉTENCES

Les épreuves du BTSA se déroulent intégralement en CCF (contrôle en cours de formation).

## ► MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Les apprentissages, en formation diplômante, s'organisent autour de cours théoriques, travaux pratiques en extérieur, projets de groupe. Il est complété par des visites pédagogiques, rencontres partenariales ou participations à des manifestations sur le territoire, voir la Région.

## ► DURÉE DE LA FORMATION ET RYTHME EN ENTREPRISE

**Lycéens** : un stage en milieu professionnel de 13 semaines et une semaine de chantier

**Apprentis** : 1350 h de formation sur deux ans. 55 semaines en entreprise (durée susceptible de varier). Les périodes en entreprise se font en alternance avec les périodes en centre de formation suivant un planning de formation annuel.

## Spécificités à Saint-Ismier

- Une formation de BTSA semestrialisée. L'évaluation se déroule uniquement en contrôle continu.
- Une formation de BTSA **au lycée** en partenariat avec des entreprises et des établissements de formation au Québec (stages au Québec et poursuites d'études).
- Un enseignement privilégiant l'aspect environnemental des métiers du paysage.
- Des thèmes liés au paysage de montagne.
- Une exploitation pédagogique axée sur la conception des jardins et leurs mises en place.
- Des activités valorisant l'aspect culturel du métier : travail avec des artistes plasticiens, des chorégraphes...

## Activités et carrière

- Participer aux études préalables d'aménagements paysagers, à la conception et à l'étude de projets d'aménagements paysagers
- Réaliser et gérer des chantiers de création et d'entretien d'aménagements paysagers
- Encadrer une ou plusieurs équipes
- Assurer des tâches administratives, de gestion financière et des tâches relationnelles
- S'informer sur les travaux des instituts de recherche, sur les produits nouveaux, les techniques et technologies nouvelles utilisées dans les aménagements paysagers et participer à leurs diffusions.

## Modalités d'inscription et conditions d'admission

- Après un baccalauréat général ou technologique.
- Après un baccalauréat professionnel aménagements paysagers, productions horticoles ou un Brevet de Technicien Agricole ou autre bac professionnel.
- Après des études universitaires

*L'entrée en formation se fait sous réserve de l'obtention du diplôme requis.*

**Lycéens :** vous devez candidater via le portail admission PARCOURSUP [www.parcoursup.fr](http://www.parcoursup.fr) en respectant les dates indiquées.

Vous avez choisi le LEGTA de Grenoble Saint-Ismier pour réaliser le BTSA AP, vous devez indiquer votre choix de formation, notre établissement dans PARCOURSUP et nous contacter.

**Apprentis :** en janvier vous devez candidater via le portail admission PARCOURSUP [www.parcoursup.fr](http://www.parcoursup.fr)

À partir du mois de mars, vous devez obligatoirement vous préinscrire en ligne sur [www.campus-si.educagri.fr](http://www.campus-si.educagri.fr) et fournir l'ensemble des éléments demandés. Un entretien de positionnement sera réalisé permettant d'adapter si besoin le parcours

Le candidat doit avoir signé un contrat d'apprentissage avec une entreprise ou une collectivité, spécialisée dans le domaine des aménagements paysagers.

Le délai constaté pour une entrée en formation est d'un mois entre la validation du dossier par le centre de formation et le financeur, et l'entrée effective. L'entrée en formation se fait sous réserve de l'obtention du diplôme requis.

## Coût pédagogique, possibilités de financement et rémunération

**Voie scolaire :** La formation par la voie scolaire est gratuite.

**Apprentissage :** La formation par la voie de l'apprentissage est gratuite dans le cadre d'un contrat d'apprentissage, il permet de se former tout en étant rémunéré.

La rémunération correspond à un pourcentage du SMIC, selon l'âge de l'apprenti et son année de formation. A titre d'information, en janvier 2025, le SMIC BRUT mensuel était de 1801,80 €.

## Poursuites d'études

- Licence Professionnelle "Gestion des aménagements paysagers, parcours écologie urbaine et biodiversité" par la voie de l'apprentissage, **en partenariat avec l'UGA Grenoble Alpes**. Les inscriptions se font auprès des services de l'université.
- Certificat de Spécialisation arboriste élagueur et CS Constructions paysagères par apprentissage ou en formation continue au **CFPPA de Grenoble - Saint-Ismier**
- Classes préparatoires post BTS
- Poursuite d'études : université, écoles d'ingénieurs, école nationale supérieure du paysage.

## Débouchés

- Emploi en tant que **technicien supérieur** au sein d'organismes publics et privés (Entreprises privées, bureaux d'études, collectivités territoriales, services extérieurs de ministère...) concernés par la mise en place d'aménagements paysagers depuis leur programmation et leur conception jusqu'à leur réalisation et leur gestion. Les aménagements paysagers recouvrent des objectifs variés : loisirs, activités sportives, valorisation touristique, amélioration du cadre de vie, préservation du patrimoine culturel...
- **Technico-commercial** en fournitures et matériel pour les espaces verts, conseil
- **Technicien supérieur** dans un service de recherche, développement, formation
- **Chef d'agence, chef de service, chef d'entreprise**

## Accessibilité aux personnes en situation de handicap

L'établissement met en place des actions pour favoriser l'accès en milieu ordinaire de formation des personnes en situation de handicap. Les locaux sont adaptés à l'accueil de public en situation de handicap. Des aménagements d'épreuves et des plans d'accompagnement personnalisés seront proposés en cas de besoin. Si la situation le nécessite, n'hésitez pas à contacter nos référents Handicap

- Mme BUGUET (voie scolaire - magali.buguet@educagri.fr)
- Mme ALAUX (apprentissage et formation continue - delphine.alaux@educagri.fr).